



Durée

1 jour

Publics

- DAF, RAF
- Directeurs et responsables comptables, chef comptables, comptables confirmés
- Trésoriers

Prérequis

Connaissance des règles de la comptabilité, du passage des écritures comptables

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes. Devis sur demande

Le résultat comptable est la différence entre les produits et les charges d'un exercice. Il est en général définitivement acquis par l'association et librement affecté par l'assemblée générale de ses membres. Pour les organismes gestionnaires d'ESSMS, les résultats des établissements et services sont placés sous le contrôle de tiers financeurs, ce qui nécessite un suivi comptable spécifique.



Objectifs et compétences visées

- Connaître les affectations de résultat dans le secteur social et médico-social
- Savoir les comptabiliser
- Assurer le suivi et la justification comptable dans le temps



Contenu de la formation

1. Les règles de la tarification en matière de traitement des résultats

- Le régime annuel - BP / CA
- Le régime pluriannuel - CPOM / EPRD

2. Le processus d'affectation du résultat

- Rappel de la notion de résultat
- Les différentes possibilités ouvertes par le CASF
- Les dépenses dont la prise en charge est différées
- Les dépenses inopposables au tiers financeur
- Les dépenses rejetées
- Tableau d'affectation des résultats

3. La comptabilisation des résultats

4. La mise en application de l'affectation du résultat

- Exercices